



CTB TRADE FOR DEVELOPMENT



***HUILE D'ARGAN,
L'OR DU MAROC?***



ÉDITEUR RESPONSABLE

Carl Michiels

COORDINATION

La Machine à Écrire sccs - Samuel Poos (CTB)

RÉDACTION

Sandra Evrard

CONCEPTION

TwoDesigners

© CTB, agence belge de développement, avril 2010.
Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit, après autorisation de la CTB et pour autant que la source soit mentionnée.

Cette publication du Trade for Development Centre ne représente pas nécessairement le point de vue de la CTB.

INTRODUCTION	4
ARGANIER, ARBRE DE VIE	
> <i>Un biotope unique</i>	5
> <i>Une huile à haute valeur ajoutée</i>	7
FEMMES AU COEUR DE LA PRODUCTION COOPÉRATIVE	
> <i>Un rempart contre la pauvreté ?</i>	8
> <i>Un revenu, un statut : la société Katima'a</i>	10
> <i>Une chercheuse universitaire à l'origine des coopératives</i>	11
> <i>Une opportunité d'alphabétisation</i>	13
UNE FILIÈRE EN ÉVOLUTION	
> <i>Plus de solidarité, plus de qualité</i>	14
> <i>Le projet Arganier. Un programme de développement soutenu par l'Union européenne</i>	15
> <i>Ibn Al Baytar. Une initiative environnementale et féministe</i>	16
> <i>L'union fait la force. Les Groupement d'intérêts économiques</i>	17
LE BUSINESS DE L'ARGAN, CÔTÉ SOMBRE	
> <i>Huiles frelatées</i>	18
> <i>Coopératives fantômes</i>	18
> <i>Corruption</i>	18
> <i>L'envol de la valeur ajoutée</i>	19
> <i>David contre Goliath ?</i>	20
VERS UNE EXPORTATION DURABLE	
> <i>Label et traçabilité</i>	21
> <i>Un nom protégé, un cahier des charges strict</i>	23
UN ENVIRONNEMENT FRAGILE	
> <i>L'arganeraie, rempart contre la désertification</i>	24
> <i>AFKIR AZIZ, chef du service Etudes à la Direction générale des Eaux et forêts d'Agadir</i>	26
CONCLUSION	27
RÉFÉRENCES & BIBLIOGRAPHIE	28

INTRODUCTION

Situé au carrefour de différentes influences géoclimatiques, le Maroc accueille sur son sol une flore variée, mêlant essences méditerranéennes, sahariennes et tropicales. Parmi celles-ci, on trouve l'*argania spinosa*, un épineux qui est à l'origine de la production de l'huile d'argan.

L'arganeraie s'étire au sud-ouest du pays dans la région située entre Agadir et Essaouira. L'huile, à laquelle on reconnaît de nombreuses vertus est rare : l'espèce est endémique au Maroc et le processus de fabrication fastidieux.

Méconnue sous nos latitudes il y a quinze ans, cette huile est aujourd'hui au centre de toutes les convoitises. Utilisée depuis toujours dans la gastronomie marocaine et pour les soins de la peau, elle jouit depuis la fin des années 1990 d'un nouvel intérêt de la part du consommateur d'Europe, d'Amérique et du Japon.

Le fruit de l'arganier –plus précisément son noyau– permet de produire une huile extra-vierge aux propriétés exceptionnelles. Six à sept arbres sont nécessaires pour produire un seul litre d'huile d'argan. Le travail d'extraction est traditionnellement effectué par les femmes berbères, qui perpétuent cette tradition ancestrale.

Depuis une dizaine d'années, cette activité, jadis traditionnelle, s'est développée sur le mode industriel, pour répondre à la demande croissante des marchés étrangers.

Depuis 1996, afin de sauvegarder leur activité traditionnelle et de maintenir le développement socio-économique des régions rurales, des femmes se sont groupées en coopératives. Elles sont environ 130 aujourd'hui à assurer un revenu régulier à plus de 4500 femmes¹.

Outre sa dimension socio-économique, l'arganeraie constitue aussi un enjeu écologique de taille. Située aux portes du désert, elle permet de contenir sa progression. Mais si la superficie de la forêt d'arganiers s'étendait sur un million et demi d'hectares au début du XX^{ème} siècle, elle a aujourd'hui fondu de moitié et ne représente plus que 7% de la surface forestière du pays.

Le 8 décembre 1998, l'arganeraie a été érigée réserve de la biosphère par l'Unesco.

1 | Chiffres donnés par Zoubida Charrouf, professeure à l'université de Rabat. Il y aurait une centaine de coopératives faisant travailler 4 000 femmes, selon la publication « Le marché de l'huile d'argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », *Bulletin d'information et de liaison du PNTTA*, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.

ARGANIER, ARBRE DE VIE

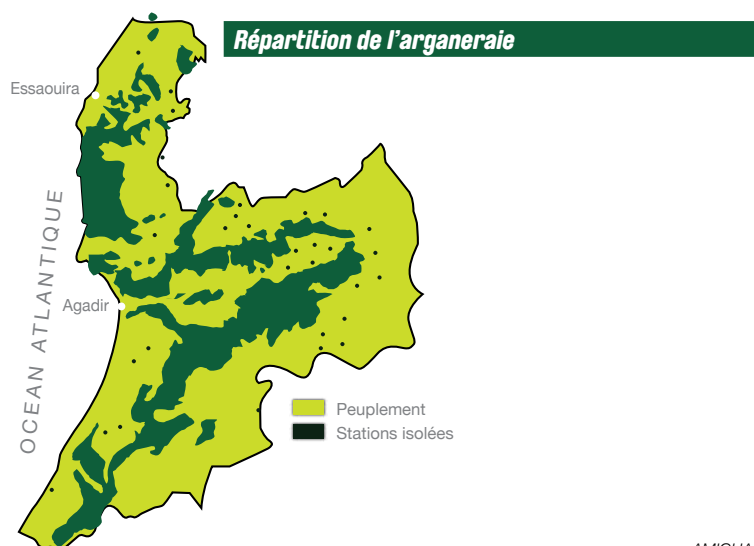
> UN BIOTOPE UNIQUE

L'arganier est une espèce endémique du Maroc. On la trouve également dans certaines régions du Mexique, mais seule celle provenant du Maroc permet la production de l'huile d'argan. Cet épineux appartient à la famille des sapotacées, une essence tropicale qui se décline en 600 espèces différentes². L'arbre, de 8 à 10 mètres de haut, se caractérise par des rameaux épineux et un tronc relativement court, constitué de tiges enlacées.

Il possède un système racinien très profond (près de 25 m) qui lui permet de puiser l'eau nécessaire dans les nappes phréatiques et de profiter des faibles précipitations de la région. L'arganier peut ainsi résister aux longues périodes de sécheresse, même si celles-ci ont quand même une incidence sur la croissance de ses rameaux. Cet arbre, qui peut vivre plus de 200 ans, résiste à une importante amplitude thermique (de 3 à 50°C).

Son réseau de racines assure aussi l'équilibre de l'écosystème. Il permet de freiner la désertification, en ralentissant l'érosion pluviale et éolienne, par la stabilisation des sols et le maintien d'une strate herbacée. L'eau de pluie ayant de ce fait tendance à s'infiltrer dans le sol et à enrichir la nappe phréatique, plutôt que de se perdre en ruissellement. En bordure des oueds, sa présence permet aussi de régulariser leur écoulement et de stabiliser leur cours. L'arganeraie permet enfin le maintien de la flore marocaine, avec un millier d'espèces caractéristiques de la biodiversité de la région.

L'huile d'argan est extraite du fruit de l'arganier, plus précisément des amandons, contenus dans le noyau. **Il faut généralement attendre vingt ans avant qu'un arbre produise des fruits.** Aujourd'hui, de nouvelles techniques permettent de forcer un peu la nature et l'arganier produit des fruits vers l'âge de cinq ans. Mais celui-ci n'atteindra quand même un rendement optimal qu'à l'âge de vingt ans.



2 | A. Errouati, *Problématique de la régénération assistée*, 2005, p. 10.

Deuxième essence forestière du pays après le chêne vert, avec ses 800 000 ares et ses 20 millions de pieds, l'arganier joue d'autres rôles majeurs dans la région. Outre la production d'huile d'argan, il est aussi utilisé comme ressource fourragère pour les chèvres et les chameaux, friands de ses feuilles, mais aussi de la pulpe du fruit. Les chèvres régurgitent ensuite les noyaux qui sont traditionnellement récupérés pour la production de l'huile d'argan. L'arbre est aussi utilisé pour son bois destiné à la combustion, ce qui explique partiellement la surexploitation de la forêt.

Situation géographique de l'arganeraie



source: www.argane.igp.org

DES VERTUS POUR LA SANTÉ

Outre son goût subtil, l'huile d'argan extra-vierge permet, à l'instar de l'huile d'olive, de lutter contre le « mauvais cholestérol » (LDL) et d'augmenter le « bon cholestérol » (HDL). Cette huile à la composition particulièrement équilibrée comporte des principes actifs comprenant plus ou moins 80% d'acides gras insaturés, près de 30% d'acides gras poly-insaturés, et elle est également très riche en tocophérols (vitamine E) aux propriétés anti-oxydantes et en acide linoléique (famille des oméga 6)³.

On lui reconnaît des vertus anti-inflammatoires qui jouent un rôle positif dans la lutte contre le rhumatisme, alors que ses propriétés hypocholestérolémiantes

sont indiquées dans la prévention de l'artériosclérose. Ces usages traditionnels sont aujourd'hui étudiés par la recherche scientifique, particulièrement à l'université de Rabat. Deux études sont en cours sur 300 femmes ménopausées, afin d'évaluer les bénéfices de l'huile d'argan sur leurs profils lipidique et hormonal, l'impact des anti-oxydants et leurs effets sur la peau et les rides.

Par ailleurs, Ristomed⁴, est un projet européen soutenu par des entreprises actives dans le domaine de la santé. Effectuée en collaboration avec 200 personnes âgées de plus de 65 ans, vivant en Allemagne, en France et en Italie, cette étude analyse l'action anti-lipidique et anti-oxydante de l'huile d'argan, ainsi que son impact sur la flore intestinale. Les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2010.

3 | « L'arganier, levier de développement humain du milieu rural marocain », Colloque international 27-28 avril 2007, Rabat, synthèse coordonnée par le Pr Zoubida Charrouf, p. 6.

4 | www.ristomed.eu

UN ÉLIXIR POUR LA PEAU

Au Maroc, l'huile d'argan est utilisée en médecine traditionnelle, pour le traitement de l'acné juvénile, de l'eczéma, des irritations, des gerçures ou brûlures de la peau. Elle est aussi employée comme produit de soins par les femmes marocaines qui lui attribuent des propriétés nutritives, protectrices, adoucissantes, régénératrices de la peau et des cheveux. L'huile d'argan est particulièrement nutritive grâce à sa composition, riche en acides gras essentiels. Sa haute teneur en vitamines E et F lui prodigue des vertus anti-oxydantes et anti-radicaux libres, qui permettent de lutter contre le vieillissement de la peau. D'où un engouement certain de la part du secteur cosmétique, qui s'est rué sur ce précieux or liquide au cours des dernières années. Certaines marques proposent des produits de qualité, d'autres jouent sur l'effet marketing, avec une faible teneur en huile qui ne peut répondre aux promesses annoncées du produit.



> UNE HUILE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

L'huile d'argan se décline en deux versions: l'une utilisée en cosmétique, l'autre en gastronomie.

Cette huile au léger goût de noisette est apparue sur les tables européennes il y a moins d'une dizaine d'années. Dans la région marocaine de Souss Massa Draa, elle est utilisée dans la cuisine familiale depuis des siècles, remplaçant l'huile d'olive que l'on retrouve davantage dans le pourtour méditerranéen.

Six à huit arganiers sont à peine suffisants pour produire un litre d'huile d'argan. C'est ce qui explique sa rareté et son prix. Si les amandons destinés à la production d'huile culinaire sont torréfiés afin de lui donner du goût, l'huile cosmétique ne l'est pas. Filtrée à plusieurs reprises, elle perd totalement ses caractéristique olfactives pour devenir neutre.

FEMMES AU COEUR DE LA PRODUCTION COOPÉRATIVE

> UN REMPART CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Aujourd'hui, l'arganeraie est à l'origine de plus de 20 millions de journées de travail, dont 7,5 millions occupées par des femmes⁵.

Traditionnellement, ce sont les femmes qui se sont toujours chargées de l'extraction de l'huile d'argan. Une vingtaine d'heures de travail sont nécessaires afin d'obtenir un litre. Ce travail physique et difficile débute par la cueillette des fruits sur les arbres (les noyaux rejetés par les chèvres donnant de l'huile de mauvaise qualité). Vient ensuite le séchage, puis le dépulpage des fruits, d'où il faut extraire les coquilles qui contiennent les fameux amendons. Ceux-ci sont concassés afin d'en extraire une pâte, qui sera enfin pressée pour en obtenir le précieux nectar.

Depuis une dizaine d'années, un certain nombre de femmes se sont groupées en coopératives, afin d'assurer une production suffisante et d'unir leurs efforts. D'une centaine d'adhérentes en 1999, on en compte aujourd'hui plus de 4 000.

Ces coopératives ont pour objectif d'assurer la promotion socio-économique des femmes dans les régions rurales de l'arganeraie. Certaines ont aussi vocation citoyenne de devenir des espaces de valorisation des femmes dans la société rurale, puisque l'extraction de l'huile d'argan est un procédé dont elles possèdent un savoir-faire ancestral. Même si actuellement quelques coopératives ont accepté l'introduction de méthodes d'extraction semi-mécanisées afin d'alléger la charge de travail des femmes. Ces emplois constituent un élément crucial pour leur émancipation, mais aussi pour la stabilité démographique des régions du Sud du pays. Enfin, certaines coopératives utilisent les bénéfices engendrés pour financer des projets d'alphabétisation des femmes et de scolarisation des enfants.

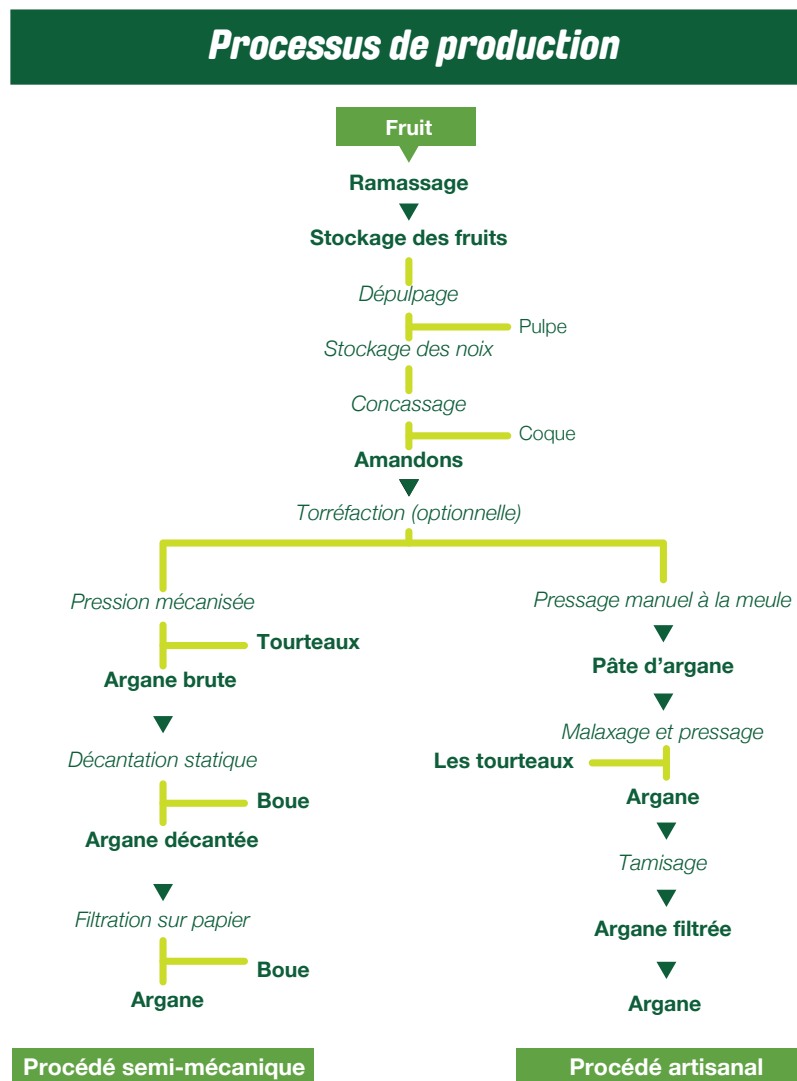
Une étude publiée par le ministère marocain de l'Agriculture et de la Pêche maritime, en avril 2009, précise les avantages que retirent les femmes à travers l'exemple des coopératives de Smimou. L'étude épingle une amélioration de la richesse des ménages dans la zone étudiée. Les ménages qui ont augmenté leur cueillette de fruits de l'arganier ont pu engager plus de dépenses au souk et investir dans l'élevage caprin. La production d'huile d'argan des ménages a triplé entre 1999 et 2007. Ces derniers ont tendance à stocker l'huile davantage (de même que les fruits).

5 | Le Haut Commissariat des Eaux et Forêts et la Lutte contre la désertification (HCEFLCD), 2006.

6 | « Le marché de l'huile d'argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », *Bulletin d'information et de liaison du PNTTA*, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.

L'huile est devenue un bien «thésaurisable» que les familles consomment à présent modérément. En terme d'éducation, on remarque que les filles sont davantage poussées à poursuivre leurs études secondaires, une barrière que ne franchissaient pas 80% des enfants ruraux il y a quelques années. Ce phénomène serait lié au rôle professionnel croissant joué par leurs mères au sein des coopératives.

L'organisation de la production artisanale de l'huile d'argan et l'accroissement de sa qualité ont permis aux coopératives d'accéder aux marchés de l'exportation, plus rémunérateurs que le marché national. De 1996 à 2005, le prix de l'huile est d'ailleurs passé d'environ 3€ à 17€ le litre



source: www.argane.igp.org



> UN REVENU, UN STATUT

L'exemple de Katima'a

KATIMA'A

L'entreprise française Katima'a achète exclusivement son huile d'argan biologique auprès des coopératives de femmes du Sud marocain. Une démarche qui leur permet d'assurer la pérennité de leur activité, face aux industriels qui exploitent depuis quelques années ce filon lucratif.

Katima'a signifie « celle qui porte un secret ». Et ce secret s'appelle argan. C'est lors d'un voyage sur les terres berbères du Sud marocain en 2000 que le Français Michel Saubade découvre cette huile particulière, mais aussi le biotope assoiffé dont elle est issue et les populations qui essayaient de vivre de cette culture. Cet homme d'affaires crée alors La Maison de l'Argan afin de financer la coopérative de Targant (qui signifie l'arganier en berbère), à Aït Baha. Celle-ci permet aux femmes de la région de continuer à faire ce qu'elles ont toujours fait : produire de l'huile d'argan, mais en gagnant mieux leur vie, grâce au regroupement au sein de la coopérative. « Le but de mon père était d'aider à recréer un tissu économique et d'accélérer le développement de cette zone rurale du Maroc en associant les femmes au projet à son développement. Nous avons ensuite mis en place une gamme cosmétique, à base d'huile d'argan, que nous vendons en Europe, car le marché marocain n'est pas encore mûr pour ce type de produits qui restent trop chers pour le pouvoir d'achat local », explique Pierre-Emmanuel Saubade, actuel directeur de Katima'a.

Afin de rendre ce projet viable, Katima'a a financé l'achat des locaux et des machines. Elle s'est aussi engagée à acheter une partie de la production, tout en permettant aux femmes de vendre leur huile à d'autres clients, afin de leur garantir une liberté de gestion et de développement commercial. Environ 60 femmes travaillent pour cette coopérative de la zone d'Aït Baha.

POUR UNE HUILE DE QUALITÉ

Chez Katima'a, afin d'assurer au consommateur une huile de qualité, divers éléments sont observés :

- > les noix sont exclusivement ramassées sur l'arbre afin de ne pas ajouter à cette récolte les noix ingérées puis rejetées par les chèvres, dont les qualités sont altérées (oxydation très rapide) ;
- > le dépulpage et le cassage des noix sont faits dans le respect de l'art ancestral pour en extraire l'amandon ;
- > les amandons destinés à l'huile alimentaire sont torréfiés à feu doux afin de ne pas altérer leur goût de noisette si parfumé ;
- > le broyage est assuré par une presse mécanique qui évite aux femmes un travail très difficile ;
- > l'huile alimentaire est conditionnée sous gaz inerte afin qu'elle ne perde aucune de ses qualités avant d'arriver en Europe ;
- > l'huile cosmétique est acheminée en France pour être désodorisée par l'ITERG (Institut des corps gras) à Bordeaux, afin d'obtenir une qualité d'huile parfaite pour être intégrée dans la formulation des cosmétiques.

Source : www.katimaa.com

Celle-ci est autogérée. Chaque femme possède un droit de vote qu'elle peut exercer lors des décisions qui sont prises démocratiquement. Les adhérentes sont rémunérées sur une base mensuelle et les bénéfices annuels sont ensuite redistribués au prorata de la participation de chacune, dans les différentes activités liées à la production de l'huile (cueillette, concassage) bio, garantie Ecocert. Aujourd'hui, Katima'a achète 1 500 litres par an d'huile culinaire et plus de 1 000 litres d'huile cosmétique, soit entre 30% et 40% de la production de la coopérative d'Aït Baha.

Si ce travail au sein de la coopérative leur octroie un revenu, il leur confère aussi un statut, dans une région où la plupart des femmes souffrent encore d'analphabétisme et dépendent d'un schéma extrêmement patriarcal. Pour les veuves ou les femmes divorcées, c'est évidemment le moyen de sortir de la précarité et d'acquérir une indépendance financière qui leur permet d'assurer l'éducation de leurs enfants. La coopérative peut également venir en aide aux femmes qui auraient besoin d'un prêt, lors de la mort de leur conjoint, par exemple. Enfin, la coopérative propose aussi des formations. Des cours d'alphabétisation sont régulièrement organisés, ainsi que des cours d'arabe (la plupart ne parlent que berbère) et des séances d'information sur leurs droits.

Katima'a ne possède pas de label équitable, mais en achetant à un prix juste l'huile d'argan de ces petites productrices, l'entreprise respecte implicitement les principes du commerce équitable. « Notre société n'a pas ressenti le besoin d'engager une démarche de certification Max Havelaar. Dès le départ, nous avons opté pour un partenariat solide avec la coopérative d'huile d'argan d'Aït Baha, pour laquelle nous avons financé l'achat d'une salle et d'une presse mécanique afin que les coopérantes puissent développer la fabrication et la commercialisation de leur huile d'argan. Depuis 2000, nous achetons chaque année leur huile d'argan alimentaire et cosmétique à un prix juste. En revanche, nous sommes sur le point d'engager une démarche de certification IGP (Indication Géographique Protégée qui devrait voir le jour au 1^{er} trimestre 2010) de nos huiles avec la coopérative d'Aït Baha. La notion d'IGP /AOC faisant sens à nos yeux car elle témoigne d'un savoir-faire et d'une qualité réellement supérieure », explique Marjorie Dabrin, responsable marketing chez Katima'a.

Cette démarche permet de préserver des emplois menacés par l'industrialisation de la filière argane. Mais le projet s'inscrit aussi dans une vision durable, en protégeant l'arganeraie menacée par la désertification. « Nous sommes face à un produit exceptionnel. C'est une matière tellement noble qu'on pourrait entrer dans une logique de cru », se prend à rêver son jeune directeur.

ZOUBIDA CHARROUF

Une chercheuse universitaire à l'origine des coopératives



Zoubida Charrouf, professeure à la faculté des Sciences de l'université Mohammed V, à Rabat, est à l'origine de la création de la première coopérative d'huile d'argan dans le Sud marocain. Elle en résume les enjeux.

À quand remontent les premières coopératives de femmes ?

La première coopérative a été créée en 1996 et elle a réellement ouvert ses portes en 1998. Elle s'appelle Amal et est située à Tamar, dans la province d'Essaouira. Cette coopérative a pu être créée grâce aux financements obtenus, entre autres, auprès de l'ambassade du Canada et du Japon, ainsi qu'avec l'appui de la faculté des Sciences de l'université de Rabat, qui a étudié la façon d'améliorer les méthodes d'extraction des amandons.

À la base, la production d'huile d'argan est une activité traditionnelle ?

En effet, les femmes ont toujours fabriqué l'huile d'argan chez elles, en famille. Les hommes étant chargés de la commercialisation du produit, généralement le long des routes ou dans les souks. Mais ces familles ne gagnaient pas grand-chose par rapport au labeur que cela nécessitait. Ce pourquoi nous leur avons proposé de se grouper en coopératives, en leur démontrant qu'elles pouvaient poursuivre cette activité, en en tirant un meilleur profit. L'huile d'argan fait aujourd'hui vivre 2 millions de femmes, dont environ 4 500 au sein des coopératives et le reste au sein de l'industrie. Leurs revenus étant passés de plus ou moins 5 dirhams par jour à au moins 20 dirhams par jour.

Une minorité travaille donc au sein des coopératives ?

Oui, les coopératives ne représentent même pas 20% de la production industrielle. Parfois, je les interpelle et je leur demande pourquoi elles acceptent de travailler à moindre prix, au sein de l'industrie. Mais elles me répondent toujours que c'est mieux que de rester assises à ne rien faire. Je continue à les pousser à se regrouper afin d'obtenir un prix équitable pour leur labeur. Mais je comprends leur point de vue, elles doivent gagner leur vie et améliorer leurs conditions d'existence.

Le mode de production a-t-il été modifié ?

Autrefois, la production d'huile d'argan se faisait manuellement, avec une presse. Les femmes employaient une

eau qui n'était pas toujours propre à la consommation et cela posait des problèmes d'hygiène et de conservation. Nous avons mécanisé une partie du processus, notamment le dépulpage. Mais le concassage se fait toujours de manière traditionnelle, afin de préserver leur travail et parce que la recherche n'a pas beaucoup avancé dans ce domaine. L'extraction se faisant ensuite avec des machines qui existaient déjà sur le marché pour les graines oléagineuses.

Les populations de la région d'Essaouira ont-elles conservé l'huile d'argan dans leur mode de vie alimentaire ?

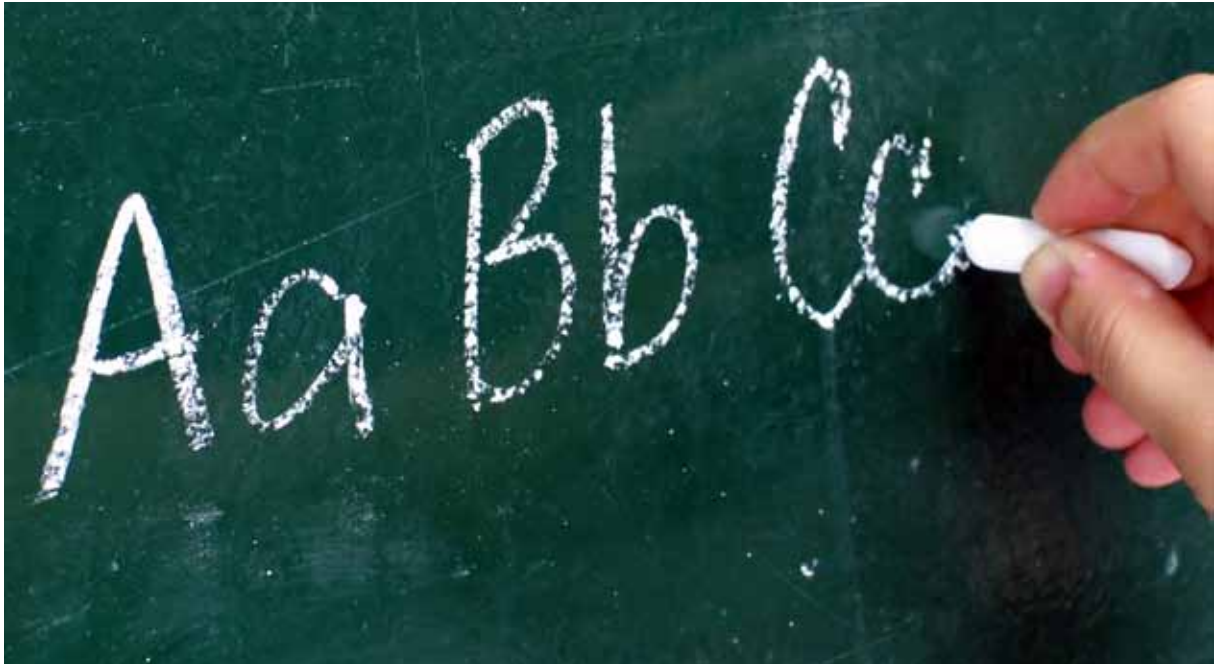
Cette huile a toujours été utilisée dans la gastronomie locale. Aujourd'hui, vu la demande et son prix élevé, les populations locales la consomment beaucoup moins. D'après les évaluations, leur consommation aurait diminué de trois quarts, comparé à il y a une quinzaine d'années. Il s'agit de populations paupérisées, qui préfèrent donc vendre l'huile que de la consommer. Les retombées sont importantes pour ces communautés, qui peuvent désormais envoyer leurs enfants à l'école.

Les femmes peuvent aussi prétendre à des formations ?

Durant les années 1990, près de 95% des femmes de cette région étaient analphabètes. Il était donc important de leur apprendre à lire et écrire ! La durabilité de notre projet est basée sur sa rentabilité économique, qui doit assurer un revenu aux femmes. Mais il s'accompagne aussi de formations qui leur permettent de gérer leur coopérative. Plus de 3 000 femmes ont déjà reçu des formations au sein de notre projet Ibn Al Baytar.

Outre l'insertion socio-économique des femmes, les coopératives jouent-elles un rôle environnemental au niveau de l'arganeraie ?

À l'origine, nous avons aussi lancé ce projet afin de protéger l'environnement, car nous avons observé que le Maroc perdait environ 600 hectares de sa forêt d'arganiers par an. L'arganeraie a perdu la moitié de sa superficie entre le début du siècle et les années 80. Cette conscience écologique s'est donc jointe aux préoccupations économiques. Heureusement, entre 2001 et 2008, les surfaces reboisées ont augmenté de 33%. La recherche permet aussi d'accroître la qualité des cultures. Avant, il fallait vingt ans pour qu'un arganier produise des fruits. Aujourd'hui, avec la recherche, on peut espérer obtenir les premiers fruits vers l'âge de 6 ans, même si son plein rendement ne se fera toujours que vers sa vingtième année.



> UNE OPPORTUNITÉ D'ALPHABÉTISATION

Si le but des coopératives est d'assurer un revenu régulier et équitable aux femmes des zones rurales, un certain nombre d'entre elles ont également mis en place des programmes d'alphabétisation.

De janvier 2008 à juillet 2009, l'association marocaine pour la promotion des plantes médicinales Ibn Al Baytar, qui œuvre pour la sauvegarde de l'arganeraie et pour la promotion de la femme en milieu rural, a lancé un programme avec huit groupements, réunissant près de 240 femmes. Ces formations se sont déroulées en deux phases :

- > Le premier objectif était de permettre aux femmes des coopératives membres de l'association d'arriver à se présenter avec plus d'aisance en arabe (celles-ci étant majoritairement berbérophones). Elles ont reçu des formations relatives à leurs droits au sein de la coopérative, des informations sur les normes qualitatives, l'hygiène et les procédures de traçabilité. En résumé, diverses matières qui leur permettent de mieux fonctionner dans leur travail quotidien.
- > Parallèlement, et c'est une nouveauté (tant au niveau de la technique que de l'emploi de la langue), des DVD en berbère ont été diffusés afin de leur expliquer en détail le fonctionnement d'une coopérative. Grâce à des reportages tournés au sein de coopératives existantes,

auprès de femmes possédant le même profil qu'elles, des questions importantes ont été traitées comme la commercialisation des produits, la notion de terroir, l'importance de l'origine des amandons, etc.

D'après Lahoucine Aït Slimane, l'animateur chargé de ce projet, les résultats sont satisfaisants, mais dépendent aussi beaucoup de la qualité des professeurs mis à la disposition des coopératives. *«Ceux qui ont une expérience dans ce domaine, qui comprennent les difficultés que peuvent éprouver ces femmes, obtiennent de bons résultats. Pour les autres, c'est plus mitigé. Je pense qu'il faudrait davantage investir dans le capital humain»* nous dit-il. Le but à atteindre serait un taux d'alphabétisation de 60% des femmes. Les formations soutenues par l'association Ibn Al Baytar ont réuni 80% des femmes inscrites. *«Certaines s'étant désistées pour cause de grossesse ou d'occupations familiales. Pour celles qui suivent les cours, on obtient généralement un taux de réussite de 60%, après 8 à 18 mois, selon les cas. Si elles n'arrivent pas toutes vraiment à lire ou à écrire après cette formation, elles peuvent généralement se présenter correctement»*, explique l'animateur. La volonté est là. Mais ces projets exigeraient davantage de moyens, tant matériels (des locaux, des fonds pour payer les fournitures, voire parfois l'électricité), qu'humains.



L'ARGAN, UNE FILIÈRE EN ÉVOLUTION

> PLUS DE SOLIDARITÉ, PLUS DE QUALITÉ

Traditionnellement, les femmes marocaines produisaient l'huile d'argan à domicile, en réalisant chacune les différentes étapes (la cueillette, le concassage, la presse) de la production. Le travail groupé, au sein des coopératives d'insertion socio-économique, change ce mode de fonctionnement. Il permet de réunir des quantités suffisantes de production, afin de devenir de véritables interlocuteurs commerciaux auprès des acheteurs nationaux et internationaux. Afin d'être soutenues dans leurs démarches commerciales, un certain nombre de coopératives se sont aussi groupées au sein de GIE (Groupements d'intérêts économiques).

Dans le domaine de la recherche appliquée, la faculté des Sciences de l'université de Rabat s'est particulièrement concentrée sur la valorisation de l'huile d'argan. Leurs efforts se sont portés sur l'étude des facteurs influençant la qualité de l'huile, l'amélioration des procédés de préparation, la conservation, l'identification de techniques de détection des fraudes et l'influence de l'origine des fruits (géographique et technique) sur la qualité du produit. Ces études ayant permis d'identifier plusieurs facteurs essentiels pour la production d'une huile de qualité et conduit à proposer des résultats vulgarisateurs à toute la filière. Cela s'est notamment traduit par la modification du mode de pressage, du séchage et le refus du dépulpage par les chèvres.

> **LE PROJET ARGANIER** un programme de développement soutenu par l'Union européenne

Le projet Arganier – financé à hauteur de 6 millions d'euros par le programme Meda II, de l'Union européenne et l'Agence de développement social au Maroc – a pour but d'améliorer la situation de l'emploi de la femme rurale et la gestion durable de l'arganeraie, dans le Sud-Ouest du Maroc. Le but étant que la participation active des femmes dans le développement économique et social de la région de l'arganeraie engendre aussi une gestion plus durable de ce biotope particulier.

Les plans d'actions du projet se sont développés selon différents axes. Le premier consistant à soutenir les coopératives. Grâce à un financement de 13 millions de dirhams (soit 72% du cofinancement), une structuration plus efficace de la filière argane a pu être mise en place. Cela s'est notamment concrétisé par la constitution de Groupements d'intérêts économiques (GIE), qui permettent de briser l'isolement des coopératives vis-à-vis du marché extérieur et de mettre en place une force de négociation, face au marché international et aux industries de la filière argane. Quatre groupements sont ainsi nés de cette initiative (les GIE Argan Taroudant, Vitargan, l'UCFA et Targanine). Dans la foulée et dans une optique similaire, l'ANCA (Association nationale des coopératives d'Argières) a également été créée. Son but : défendre les intérêts de ses membres, soutenir la mise à niveau des coopératives adhérentes et la commercialisation de leurs produits.

Ce financement a également permis la construction de locaux, l'équipement en matériel de production, mais aussi d'outils bureautiques et informatiques des coopératives. Parallèlement, un programme d'alphabétisation des femmes travaillant dans les coopératives et dans les zones rurales concernées a également été élaboré. Plus de 2 000 d'entre elles ont suivi ces formations, ainsi que d'autres cours de gestion administrative et financière, sur la filière qualité et sur la stratégie marketing. Afin d'outiller les femmes travaillant au sein des coopératives, un guide de bonnes pratiques de fabrication de l'huile d'argan a été édité. Celui-ci épinglant l'ensemble des opérations qui doivent être observées dans le processus de fabrication de l'huile (depuis l'approvisionnement jusqu'au stockage du produit fini), dans l'optique d'une démarche qualitative.

Le Projet Arganier soutient aussi le développement durable de l'arganeraie, notamment au travers de la participation active des populations qui vivent de son exploitation (voir ci-dessous). Associer les populations locales à la replantation et à la régénération de l'arganier, a en effet permis de renforcer leur adhésion au projet et de consolider leur esprit d'appropriation des objectifs à atteindre. Cela s'est par exemple concrétisé par la mise à disposition de manière volontaire des terrains privés, au profit de la régénération et de la défense des aires de l'arganier.

Élément important, le Projet Arganier a également permis d'accentuer le lobbying pour l'adoption d'une indication géographique qui permet de labelliser la provenance de l'huile et d'assurer une filière de qualité.

DES FONDS FLAMANDS

Ajddigue signifie « fleur » en amazigh. Créée en 1997, elle est située dans la commune de Tidzi, à 25 km d'Essaouira sur la route menant à Agadir. Il s'agit d'une agglomération de création récente (1990), lovée au milieu de l'arganeraie et qui compte près de 6 000 habitants, répartis en un certain nombre de petits douars et fermes isolées. Cette coopérative, qui réunit une centaine de femmes, a pu voir le jour grâce à l'aide de divers fonds provenant de l'ambassade du Canada, de celle du Japon, du Centre de recherche pour le développement international (canadien) et d'Oxfam-Québec. En 2006, le ministère flamand de l'aide sociale a également dégagé des fonds qui ont notamment permis de rénover la coopérative.

> **L'ASSOCIATION IBN AL BAYTAR** Une initiative environnementale et féministe

L'association Ibn Al Baytar a été créée en 1999. Son but est de concilier la protection de l'environnement par la promotion et la protection des plantes médicinales marocaines (PAM) et le soutien de la femme en milieu rural, au travers d'emplois générés par des coopératives de production d'huile d'argan.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'association soutient les activités génératrices de revenus basées sur les PAM, la promotion de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable, ainsi que la création d'indications géographiques.

De 1996 à 2002, cinq coopératives ont ainsi été créées :

- > 1996 : coopérative Amal à Tamarar
(province d'Essaouira, 1^{ère} coopérative d'huile d'argan au Maroc) ;
- > 1997 : coopérative Ajddigue à Tidzi (province d'Essaouira) ;
- > 1998 : coopérative Tafyoucht à Mesti (province de Tiznit) ;
- > 2002 : coopérative Targant à Aït Baha (province Chtouka Aït Baha) ;
- > 2002 : coopérative Taitmatine à Tiout (province de Taroudant).

Le chiffre d'affaires de ces coopératives atteignait respectivement 6 000 000 Dh en 2004 et 8 000 000 Dh en 2005. Résultats : le niveau de vie des femmes travaillant dans ces coopératives s'est amélioré, leurs compétences professionnelles également et elles jouissent aujourd'hui d'un meilleur statut social dans leur communauté.

Comme le souligne Zoubida Charrouf, sa présidente, ces initiatives ont eu des répercussions positives dans de multiples domaines de la vie des femmes. « Dans le cadre de son accompagnement régulier des coopératives, l'association Ibn Al Baytar a relevé des témoignages émouvants de femmes travaillant dans ces coopératives. À titre d'exemples, lors d'un atelier, les points qui revenaient le plus souvent étaient : l'autonomie financière, la possibilité de faire des économies, l'opportunité de fêter son anniversaire pour la première fois, la capacité de répondre convenablement à ses besoins, l'occupation d'un travail stable, la faculté de faire sa prière en lisant le Coran, le fait d'être devenue une « star » dans son douar depuis que deux chaînes marocaines ont diffusé un documentaire sur la coopérative, le sentiment de se sentir utile à quelque chose ou d'avoir sa place dans la société, la confiance en soi, l'occasion de voyager, la dignité, le respect du caïd et le fait de pouvoir lui parler, les nouveaux contacts, la familiarisation avec les institutions publiques, l'utilisation de son propre argent et la connaissance de sa valeur, la fierté d'avoir signé un chèque pour la première fois. Le nouveau pouvoir d'achat des femmes des coopératives a eu une incidence importante sur le bien-être général de leur famille. En effet, elles disposent dorénavant de revenus et peuvent accéder aux soins médicaux, aux prestations sociales de base, elles sont en mesure de scolariser leurs enfants, notamment les filles, et, d'une manière générale, d'améliorer leurs conditions de vie⁷. »

7 | « L'arganier, levier de développement humain du milieu rural marocain », Colloque international 27-28 avril 2007, Rabat, synthèse coordonnée par le Pr Zoubida Charrouf, p. 9.

> L'UNION FAIT LA FORCE

Les Groupement d'intérêts économiques

En 2003, l'association Ibn Al Baytar a fédéré 4 coopératives (celles d'Amal, d'Ajddigue, de Targant et de Taitmatine) au sein du Groupement d'intérêts économiques (GIE) Targanine (voir ci-dessus). Ce GIE a pour objectif de promouvoir et de commercialiser les produits des coopératives d'extraction d'huile, certifiée bio par Ecocert Maroc, sur le marché national et international.

Il est également chargé du contrôle de qualité de la chaîne, de la formation et de la recherche de nouveaux produits. Ce GIE bénéficie de l'aide de fonds financiers apportés par différents partenaires institutionnels et associatifs, parmi lesquels on trouve le Gouvernement flamand, qui a financé le lancement de 30 unités de concassage dans la région de Tidzi en 2004, ainsi que l'édition d'un livre d'alphabétisation fonctionnelle (voir encadré).

Targanine a également contribué à assurer des formations et à doter les coopératives d'outils marketing, comme la réalisation de brochures de promotion et d'un site internet, la conception d'un logo, la participation à des expositions et conférences, ainsi que l'intégration dans des circuits touristiques, afin de faire connaître leurs produits. Notons que le projet Targanine a également obtenu le prix Slow Food en 2001, qui récompense chaque année une organisation pour ses caractéristiques exceptionnelles en termes de qualité, d'écologie et d'investissement social.

Tableau récapitulatif des résultats obtenus par les femmes qui se sont groupées en coopératives

AVANT	APRES
Les femmes n'empochaient pas directement l'argent	Les femmes reçoivent directement leur argent distribué par les présidentes et les trésorières de chaque coopérative
Les femmes n'avaient pas la liberté d'acheter ce dont elles avaient besoin et ne pouvaient pas bénéficier du pouvoir que la possession d'argent confère normalement	Les femmes ont le pouvoir de décider et de dépenser l'argent
Les femmes concassaient chez elles (travail individuel)	Un travail de groupe s'est instauré
Absence d'hygiène et travail informel de l'extraction de l'huile d'argan	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes pratiquent une nouvelle méthode pour concasser (tri des amandes avec la coque lors du concassage) - Des normes d'hygiène s'installent petit à petit
Les femmes ne savaient ni lire ni écrire	60% des femmes arrivent à lire et à écrire
Absence d'encadrement et formation	Les femmes bénéficient des modules de formation et d'encadrement
Absence de commercialisation	Les femmes sont conscientes des problèmes de commercialisation que vit l'huile d'argan

Source : Zoubida Charrouf, « Huile d'Argane, de la tradition à l'innovation. Impact socio-économique » ? Document de travail présenté lors du colloque de l'Assemblée générale extraordinaire d'oriGIn à Genève, les 9-10 Novembre 2006.

LE BUSINESS DE L'ARGAN, CÔTÉ SOMBRE

> HUILES FRELATÉES

Comme pour tout produit cher et très prisé, le problème de l'huile d'argan frelatée sévit au Maroc, particulièrement dans les souks, dans les lieux touristiques ou sur les bords des routes où elle est vendue sans contrôle de qualité.

Il y a deux façons de frelater l'huile d'argan :

- > en utilisant les amandons régurgités par les chèvres et non pas seulement ceux cueillis sur les arbres. Cela engendre une huile de très mauvaise qualité, au goût prononcé et qui ne se conserve pas bien ;
- > en l'allongeant avec une autre huile, moins chère que celle d'argan.

Lors de son exportation en Europe, l'huile est contrôlée au niveau qualitatif, par des laboratoires agréés, afin de certifier qu'il s'agit bien de l'huile d'argan. Mais cela ne donne aucune indication sur le processus de fabrication. Ce sera le rôle de l'IGP (indication géographique protégée) de contrôler ce genre de paramètres.

> COOPÉRATIVES FANTÔMES

Comme le souligne Zoubida Charrouf, professeure à l'université de Rabat et présidente de l'association Ibn Al Baytar, dans tout domaine générateur d'importants gains financiers, on trouve des failles et des acteurs qui essaient de tirer profit de la filière. *« Il existe un problème de fausses coopératives, qui utilisent les femmes en façade, alors qu'elles ne les rétribuent pas du fruit de leur travail, puisque ce sont des hommes ou les trésoriers qui bénéficient des revenus générés par leur activité. Depuis qu'on les a dénoncées, on n'a plus observé de naissance de coopératives fantômes. Mais certaines existent encore, particulièrement dans les zones plus touristiques ».*

Selon Zoubida Charrouf, ce phénomène qui est difficile à estimer pourrait quand même représenter de 10 à 20% des coopératives actuelles. Dès l'entrée en vigueur de la certification IGP (voir plus loin), un système de contrôle permettra de vérifier le fonctionnement de la coopérative à tous les stades de production. Il sera ainsi plus facile de confirmer si les femmes tirent réellement un profit de leur travail. Rappelons que l'économie rurale de la région de l'arganeraie dépend à près de 90% du système agro-forestier de l'arganier⁸. L'enjeu social est de taille !

> CORRUPTION

La corruption de la filière argane se retrouverait à différents niveaux. Certains groupes d'hommes n'hésitant pas à profiter de l'ignorance des femmes, au sein même de certains GIE (groupements d'intérêts économiques). Cela ne concerne parfois que certains éléments du groupe, mais cela peut réellement empêcher le reste de l'équipe d'assurer un bon travail. *« N'oublions pas non plus que nous sommes dans une société rurale patriarcale où les hommes ne voient pas toujours d'un bon œil l'émancipation financière des femmes et leur accès à la culture, notamment au travers des cours d'alphabétisation »*, précise M. Saubade,

8 | « Le marché de l'huile d'Argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », *Bulletin d'information et de liaison du PNTTA*, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.

le directeur de Katima'a, qui a personnellement pu constater une certaine dégradation des rapports professionnels avec la coopérative où son entreprise s'approvisionne. *«Outre des relations qui étaient devenues moins agréables, la qualité baissait aussi. Mon père est retourné voir les coopérantes et ce n'est qu'en recréant un tissu relationnel que les choses sont rentrées dans l'ordre. Par le facteur humain, nous sommes arrivés à les responsabiliser et à induire plus de moralité au quotidien».*

Dans cet univers, il semble extrêmement difficile de séparer le bon grain de l'ivraie. Il existerait des pointes de gangrène à différents niveaux, que seuls des contrôles plus systématiques ou des certifications officielles pourraient peut-être enrayer.

> L'ENVOL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Près de 90% du volume des produits issus de l'arganier, exportés du Maroc vers l'Europe, le seraient par des opérateurs privés. Cette information est relayée par Naïma Cherii, journaliste au magazine marocain *Le Reporter*, qui tire ses sources d'acteurs associatifs de la région de Sous Massa Draa. D'après son enquête⁹, «une mafia» s'approvisionnerait, à des prix dérisoires, en volumes considérables d'amandons d'argan. De grandes entreprises, qui changent sans arrêt de noms, mais dont trois seraient basées à Casablanca, achemineraient l'huile d'argan et des stocks importants de matière première en Europe. La matière première serait ensuite transformée en huile d'argan ou en produits cosmétiques au niveau de deux unités de production, à Madrid et à Paris.

Naïma Cherii dénonce *«ces entreprises qui font de la concurrence déloyale aux coopératives marocaines opérant dans le secteur de l'arganier. Il s'agit d'une vraie mafia qui s'est construite une grande richesse à travers cette activité»*, affirme la journaliste. On ne peut que constater que le prix d'un litre d'huile d'argan est deux à trois fois plus élevé, voire davantage, sur les marchés étrangers que sur le marocain. Entre 1998 et 2007, on a aussi remarqué que le prix des fruits de l'arganier a doublé dans les souks. Un prix qui a par ailleurs augmenté plus rapidement que celui de l'huile d'argan en raison de la forte demande¹⁰...

Le problème, c'est qu'acheter des amandons, au lieu de l'huile d'argan, revient un peu à retirer le pain de la bouche des producteurs de la filière. Car c'est bien entendu le produit fini qui bénéficie d'une valeur ajoutée. Pierre-Emmanuel Saubade confirme que certaines coopératives ont elles-mêmes eu tendance à acheter des amandons non cueillis par leurs coopérantes, à moindres coûts. Ce qui s'est également révélé contre-productif au niveau de la qualité.

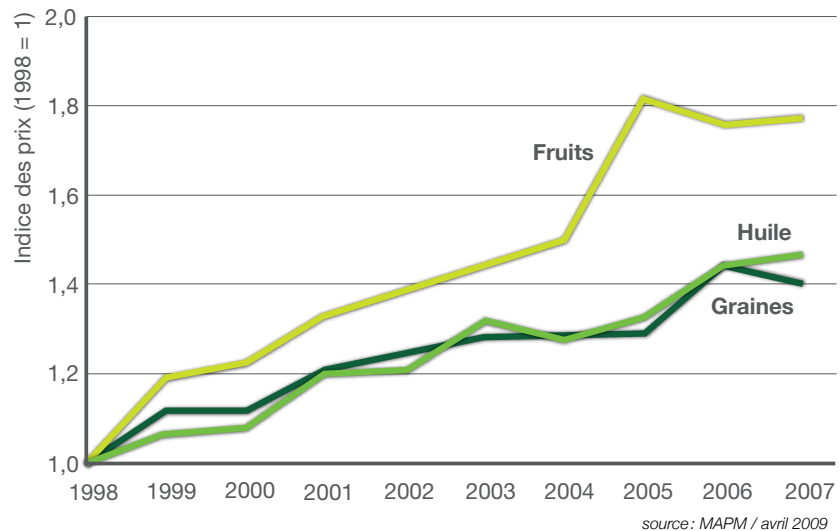
Un zeste d'espoir? Interviewé au sein du même article, Idrissi Sadik, chef de l'Unité de gestion du projet Arganier, estime que ce problème aurait actuellement tendance à disparaître. *«Nous avons aujourd'hui 6 groupements d'intérêts économiques qui opèrent au niveau de la filière. Ils ont un mandat spécifique qui consiste en la promotion et la commercialisation des produits de ces coopératives. De son côté, l'Association nationale des coopératives d'argan se fixe comme objectif de défendre les intérêts de celles-ci face à la concurrence déloyale de certains opérateurs privés. Autre travail sur lequel nous sommes bien avancés: celui de la mise en place d'indications géographiques. Il s'agit là de protéger le produit contre toute utilisation frauduleuse. Sachant qu'une indication géographique signifie que toute production et toute transformation de produits arganiers a été faite dans une zone bien déterminée»*, explique Idrissi Sadik¹¹.

9 | Naïma Cherii, « Les mafias de l'arganier », dans *Le Reporter*, 01 janvier 2009.

10 | « Le marché de l'huile d'Argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », *Bulletin d'information et de liaison du PNTTA*, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.

11 | *Ibidem*.

Évolution réelle des prix des produits d'argan dans la province d'Essaouira



> DAVID CONTRE GOLIATH

L'autre danger qui guetterait selon certains la filière argane, et particulièrement les petites coopératives, est celui de l'industrialisation. Une vision que d'autres souhaitent relativiser. «*On agite souvent le spectre de l'affairiste européen qui s'installe au Maroc, qui industrialise les processus de production, qui se fait beaucoup d'argent, en continuant à payer les gens une misère. Mais c'est une vision un peu chimérique*», estime Pierre-Emmanuel Saubade, directeur de Katima'a, «*puisque au sein même de certaines coopératives, l'on trouve des gens qui exploitent les autres pour leur profit personnel! Certaines coopératives sont même tombées dans la précarité à cause des détournements d'argent*». Selon lui, une entreprise occidentale qui s'implanterait au Maroc, en travaillant avec des processus industriels, en respectant des règles et des grilles qualitatives, pourrait engendrer des profits et payer correctement ses salariés. Le ver ne serait pas forcément dans la forme de l'entreprise. «*Le problème que l'on rencontre, ici comme ailleurs, est lié à certains industriels qui veulent maximiser les marges. L'on peut très bien mettre en place des procédés industriels, pour autant que ceux-ci respectent la dimension traditionnelle de la production afin de ne pas déposséder les femmes de leur activité et que l'extraction demeure naturelle et qualitative*». La solution se trouve-t-elle dans la réglementation? «*L'IGP va dans le bon sens. Mais il ne faudrait pas qu'il soit, lui aussi, détourné de son objectif principal...*»

TARGANINE, UN GIE ÉQUITABLE ?

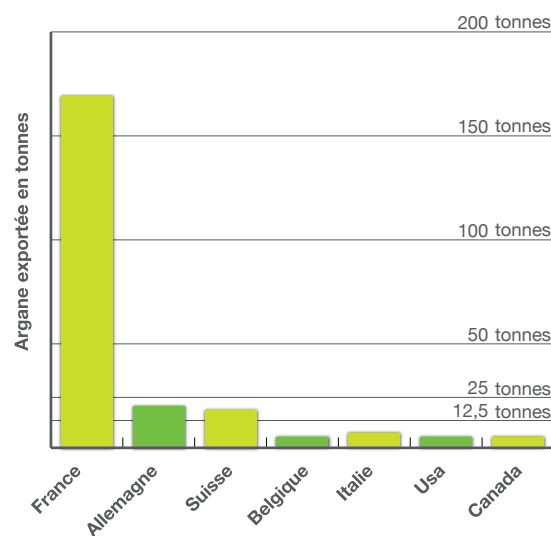
Targanine est le premier GIE qui fut fondé par l'association Ibn Al Baytar. Basé à Agadir, son Conseil d'administration est constitué des présidentes des coopératives. Il s'est donné pour mission d'aider ces dernières à commercialiser et à promouvoir leurs produits, notamment auprès des marchés d'exportation et sur le marché marocain. Son axe de travail passe notamment par les achats groupés, le développement du marketing-produit, l'obtention des labels de qualité et de commerce équitable et la formation du personnel encadrant des coopératives.

Les valeurs de Targanine étant proches de celles qui sont défendues par le commerce équitable (un marché déstabilisé, une augmentation de la concurrence au niveau local, la multiplication des coopératives adhérentes au GIE Targanine), ce GIE envisage de créer des partenariats lui permettant de tendre vers ce type de commerce. Mais il s'agit d'une approche récente et les règles en commerce équitable étant plus complexes que de simples relations commerciales, beaucoup d'organismes n'ont pas encore finalisé leur projet de partenariat.

VERS UNE EXPORTATION DURABLE ?

L'engouement de l'Europe, des États-Unis et du Japon pour l'huile d'argane a suscité l'éclosion d'un nouveau marché pour les producteurs et les filières d'exportation. Selon les statistiques de l'Établissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE), les exportations d'huile d'argane continuent à progresser, atteignant 330 tonnes en 2007-2008. Le premier marché reste la France (78%), suivi de l'Allemagne (7,6%) et de la Suisse (7%)¹².

Pays importateurs d'Argane 2006



source: www.argane.igp.org

L'exportation de l'huile d'argane se fait au travers de trois voies officielles :

- > celle de l'industrie, gérée tant par des industriels marocains qu'étrangers ;
- > la vente directe de l'huile depuis les coopératives autogérées par les femmes. C'est le mode d'achat choisi par l'entreprise Katima'a, mais il est particulier, en raison de l'histoire qui lie l'entreprise à certaines coopératives, et minoritaire ;
- > les groupements d'intérêts économiques. Beaucoup de coopératives sont groupées au sein de GIE qui gèrent la commercialisation, la promotion et l'exportation de l'huile qu'elles produisent¹³.

> LABEL ET TRAÇABILITÉ

Afin de lutter contre les fausses coopératives, mais aussi contre les acteurs qui essaient de s'approprier le marché et le nom «Argane» (une entreprise a eu l'audace de déposer la marque en son nom), un certain nombre d'associations et d'institutions travaillent depuis 2001 à la création d'un label. Celui-ci verra enfin le jour en 2010.

À l'instar des AOP (appellation d'origine protégée), l'IGP (indication géographique protégée), avec son cahier des charges de production et son plan de contrôle pour la certification des opérateurs, imposera des normes concernant la traçabilité

12 | Dans *Lettre d'information Amigha* (Association marocaine pour l'identification géographique d'huile d'Argane), décembre 2008.

13 | Le secteur coopératif organisé compte une centaine de coopératives féminines de concassage et de production. Une grande partie d'entre elles (44) sont regroupées au sein de l'Association nationale des coopératives d'Argane (ANCA). Elles sont rassemblées dans des groupements d'intérêts économiques (GIE). Une nouvelle union des coopératives, Tifaout Nougadir, regroupant 10 coopératives, a été créée en mai 2008, *Ibidem*.



et la qualité des produits afin de permettre une identification à toutes les étapes (ramassage, collecte, séchage, concassage, production et conditionnement). Ceci devrait apporter aux consommateurs des garanties sur l'origine (selon une aire géographique déterminée) et les conditions de production et de fabrication de l'huile d'argan marocaine.

D'après Zoubida Charrouf, le Maroc serait le premier pays d'Afrique à avoir mis en place un tel label. L'huile d'argan sera le premier IGP à être légalisé au Maroc, mais cela devrait concerner d'autres produits traditionnels du terroir dans l'avenir.

Au stade actuel, l'association professionnelle est formée et l'organisme de contrôle est en place. Ce dernier sera dirigé par le ministère de l'Agriculture, qui soutient particulièrement cette certification. L'Association marocaine des producteurs d'huile d'argan (Amigha) est également créée et travaille sur l'uniformisation des coopératives, afin de respecter le cahier des charges qui est déjà rédigé, lui aussi (voir encadré). Outre cette protection nationale, la marque huile d'argan sera aussi enregistrée au niveau européen, afin de non seulement protéger les producteurs, mais aussi les consommateurs européens, qui pourront ainsi être fixés sur la qualité et la provenance de l'huile achetée.

COOPÉRER POUR EXPORTER

D'après l'étude publiée en avril 2009 par le ministère de l'Agriculture, il semblerait que « les coopératives qui ont bénéficié d'un encadrement et d'un soutien des organismes nationaux et internationaux et qui se sont organisées en groupements d'intérêts économiques (GIE) ou dans l'Union des coopératives féminines d'Argane (UCFA) arrivent mieux à pénétrer dans les marchés de haute valeur et à réaliser des chiffres d'affaires relativement importants, en raison

de l'amélioration des techniques et des conditions d'extraction et des pratiques d'emballage et d'étiquetage. Par ailleurs, la situation sur l'axe routier touristique Agadir-Essaouira améliore davantage le chiffre d'affaires de ces coopératives, suite à l'afflux fréquent de touristes. Les coopératives récemment constituées, ne bénéficiant pas d'un encadrement suffisant, et situées loin des axes routiers touristiques, ont par contre du mal à s'impliquer dans les marchés de haute valeur, leurs clients principaux restant les autres coopératives pionnières¹⁴... »

14 | « Le marché de l'huile d'Argane et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », *Bulletin d'information et de liaison du PNITA*, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.

QUAND LES GROS GROUPES S'INTÉRESSENT À L'HUILE D'ARGAN

Depuis quelques années, la marque L'Oréal et ses filiales, proposent des produits de soins et d'hygiène comportant de l'huile d'argan. L'attrait croissant du public pour cette denrée précieuse se retrouve donc aujourd'hui dans des produits de grande consommation.

Pour son approvisionnement, L'Oréal affirme, dans son Rapport sur le développement durable 2008¹⁵, travailler à la création d'une filière d'approvisionnement équitable en huile d'argan, en collaboration avec l'un de ses fournisseurs, les Laboratoires Sérobiologiques (Cognis France) et l'ONG française Yamana. Le « programme Argan » a été lancé en juin 2008, notamment au travers de l'association Targanine. Les Laboratoires Sérobiologiques lui achètent l'huile d'argan, qu'ils commercialisent à leurs clients sous le nom de Lipofructyl Argan, qui est certifié bio par Eco-cert. En travaillant avec Targanine, l'entreprise fournisseuse de L'Oréal, affirme s'inscrire dans une démarche équitable qui garantit un prix juste, non négocié et équivalent à celui du marché. Elle soutient les programmes d'alphabétisation des femmes productrices des coopératrices membres de Targanine et les projets de développement durable de l'arganeraie, en collaboration avec la Professeure Zoubida Charrouf

> UN NOM PROTÉGÉ, UN CAHIER DES CHARGES STRICT

Si un certain nombre de personnes actives dans la filière de l'argane planchent sur ce projet depuis longtemps, l'Association marocaine pour l'indication géographique de l'huile d'Argane (Amigha) n'a été créée que le 26 janvier 2008, à l'initiative du conseil régional du Souss Massa Drâa. Elle s'est alors donné comme mission de faire reconnaître une indication géographique protégée pour ce produit marocain exceptionnel.

Les objectifs étant :

- > de protéger le nom d'Argane ;
- > de valoriser le produit et le savoir-faire qui en découle ;
- > de défendre les intérêts des producteurs ;
- > de mieux organiser la filière.

Le cahier des charges de l'IGP définit l'huile d'argan comme suit : « *L'Argane est la dénomination traditionnelle en amazigh de l'huile naturelle issue exclusivement des amandes des fruits de l'arganier (non digérés) à l'exclusion des huiles obtenues par solvant ou par des procédés d'estérification ou de tous mélanges avec des huiles d'autre nature*¹⁶ ». Afin de bénéficier de l'IGP « Argane » tout opérateur de la filière devra être identifié par les services compétents du ministère de l'Agriculture, en coordination avec l'Amigha.

Le cahier des charges à respecter afin d'obtenir la certification IGP comporte une série de critères relativement stricts. Parmi ceux-ci, épinglons :

- > le respect du concassage manuel ;
- > la pression des amandons selon le procédé manuel, pratiqué ancestralement par les femmes ou la pression mécanisée, développée par certaines coopératives ;
- > l'aire géographique de l'indication géographique protégée « Argane » est située dans la frange littorale, du nord d'Essaouira au sud de Tiznit, avec des projections continentales dépassant les 100 km et allant jusqu'à des altitudes de 1 300 à 1 500m, essentiellement sur les revers méridionaux du haut Atlas, et les expositions nord de l'Anti-Atlas ;
- > le respect des processus de traçabilité.

15 | Rapport sur le Développement durable, L'Oréal, 2008, p. 49.

16 | Cahier des charges IGP, p.10.

UN ENVIRONNEMENT FRAGILE

L'arganier n'est pas seulement appréciable au niveau de l'huile que l'on en extrait, il joue également un rôle dans la stabilisation des sols arides.

Au XX^{ème} siècle, près de la moitié de la forêt d'arganiers a disparu et sa densité moyenne est passée de 100 à 30 arbres par ha. Celle-ci a été déclarée Réserve de la biosphère par l'Unesco en 1998, mais différentes pressions mettent toujours en péril ce fragile équilibre.

L'explication de ce phénomène est multifactorielle :

- > L'activité humaine. Au cours de la deuxième partie du XX^{ème} siècle en particulier, l'arganeraie a subi une surexploitation qui a affaibli cet écosystème fragile. Les prélèvements excessifs mutilent les arbres, provoquant la mort de certains d'entre eux ou le fléchissement de la productivité fruitière. Outre l'exploitation des ressources ligneuses, elle est également sujette à un surpâturage essentiellement dû aux éleveurs de chèvres qui y trouvent une source de nourriture, rare pour le bétail dans cette région désertique. Les ménages ayant bénéficié de meilleurs revenus grâce à la filière argane, ont paradoxalement investi dans le cheptel caprin, dont les activités nuisent à l'arganeraie... D'un autre côté, l'augmentation du prix des amandons cueillis et non régurgités par les chèvres pourrait inciter les éleveurs à limiter la pression des animaux sur l'arganeraie.
- > L'urbanisation galopante des zones rurales bouleverse également la géographie de la région, avec comme conséquences une réduction des terres exploitables et une pression hydraulique croissante qui assèche les nappes phréatiques.
- > Les cultures intensives qui se sont développées dans la région réduisent également l'espace de l'arganeraie et puisent dans les réserves d'eau, denrée rare dans cette partie du monde.

> **L'ARGANERAIE, REMPART CONTRE LA DÉSSERTIFICATION**

En 1986, le laboratoire de la faculté des Sciences de l'université Mohammed V-Agdal a lancé des programmes de recherche afin de contribuer à la préservation de ce patrimoine naturel qui peut jouer un rôle de rempart contre la désertification. Le but était de préserver, voire même de redévelopper l'arganeraie. En valorisant les produits de l'arganier et en impliquant les communautés locales afin qu'elles en tirent un moyen de subsistance décent, ce processus participe au développement durable de cette ressource essentielle.

Quatre actions de régénération ont notamment été soutenues par le projet Arganier, pour un total de 300 000 €, dans les provinces de Chtouka, Aït Baha, Tiznit et Taroudant. L'objectif était de reboiser 170 hectares, majoritairement d'arganiers et, dans une moindre mesure, de caroubiers. Mais l'intérêt de ce projet, géré au niveau provincial par le Réseau des associations de la réserve de biosphère de l'Arganeraie (RARBA) et le Centre national pour le développement et l'alphabétisation (CNDA), c'est qu'il a associé directement les populations à la gestion, au suivi et au contrôle de l'exécution des activités.



Et les résultats obtenus sont plutôt encourageants, puisque le taux de réussite observé sur les périmètres est en moyenne de 94% de plants vivants! Des performances jamais atteintes lors des reboisements à l'échelle régionale¹⁷.

Les premières conclusions démontrent donc l'intérêt de travailler sur la base d'un partenariat élargi, qui associe le savoir-faire des populations locales et l'expertise des structures d'encadrement compétentes comme celles de la DREF (Direction régionale des Eaux et Forêts). D'ailleurs, le projet Arganier a lancé un deuxième appel à propositions. Cinq nouveaux projets ont été sélectionnés afin de lancer le reboisement d'une superficie de plus de 400 ha¹⁸.

UN STATUT COMPLEXE

Forêt domaniale, l'arganeraie possède un statut législatif particulier¹⁹, qui octroie un droit d'usage étendu aux populations locales, incluant la cueillette des fruits, le ramassage de bois à usage domestique, un droit de parcours ou la plantation sous les arbres. «*Durant la période de récolte, de mai à septembre, une partie de la forêt est exploitée individuellement pour la collecte des fruits selon le droit d'agdal. L'autre partie de la forêt, appelée azroug, est exploitée collectivement durant toute l'année, que ce soit pour la collecte des fruits, du bois ou le*

*pâturage*²⁰ ». Afin de changer la perception des habitants et d'adopter une vision de la protection de la forêt qui s'inscrirait dans le long terme, le ministère de l'Agriculture suggère de déployer davantage d'actions de sensibilisation auprès des populations, que ce soit au travers des médias, dans les souks ou dans les mosquées. Mais pour qu'une démarche plus approfondie s'inscrive véritablement dans les consciences, cela devrait peut-être aussi passer par des programmes de formations dans les entreprises et coopératives ou par des séances d'informations divulguées au sein des écoles, afin d'impliquer d'ores et déjà les générations futures dans cette problématique²¹.

17 | « Le marché de l'huile d'Argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », *Bulletin d'information et de liaison du PNTTA*, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.

18 | « Un partenariat élargi pour la préservation et la gestion durable des ressources naturelles. L'expérience du projet Arganier », dans *Trait d'Union*, Délégation de l'Union européenne au royaume du Maroc.

19 | Dahir du 4 mars 1925 et cahier des charges relatif aux pratiques agraires sous l'arganier du 20 juillet 1983.

20 | « Le marché de l'huile d'Argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », *Bulletin d'information et de liaison du PNTTA*, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.

21 | *Ibidem*.

AFKIR AZIZ,

chef du service Etudes à la Direction générale des Eaux et forêts d'Agadir.

L'arganeraie a été réduite de moitié au XX^{ème} siècle. A-t-elle été surexploitée ?

Les problèmes environnementaux de l'arganeraie sont complexes et multifactoriels. C'est un peu facile d'incriminer uniquement la surexploitation. Il y a d'abord un problème de sécheresse qui touche cette partie du Maroc. Et quand il pleut, il s'agit souvent de fortes averses, qui ont des effets érosifs importants. Les sols sont sensibles, sablonneux et arides, nous sommes face à un écosystème fragile. Malgré cela, l'arganier a une capacité d'adaptation importante, mais c'est sans compter les problèmes de gestion de la nappe phréatique.

Quel est le problème à ce niveau-là ?

Fin des années 70, cette région a été exploitée par une agriculture plus intensive, avec des cultures sous serre de tomates, mais aussi des cultures maraîchères et d'agrumes. C'est une zone où l'on peut produire tout au long de l'année et espérer obtenir plusieurs récoltes par an. À ceci s'ajoutent d'autres cultures intensives en dehors de la forêt, mais qui puisent dans la même nappe phréatique. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit-là d'une activité économiquement importante pour les populations de ces régions, sauf qu'elle n'était pas inscrite dans un cadre de durabilité. L'utilisation du sol sous l'arbre a également été modifiée au cours du siècle dernier. Pour sa régénération naturelle, le gland de l'arganier doit trouver des conditions particulières afin de germer. Mais les cultures sous les arbres ont perturbé le biotope, d'où un problème de régénération de l'arganeraie. Les modifications climatiques sont aussi importantes dans cette région. Nous avons par exemple depuis quelques années des périodes de sécheresse précoces, avec des vents chauds en février, alors que nous devrions être en période pluvieuse.

Quelles sont les solutions qui ont été apportées à ces problèmes ?

Aujourd'hui, on a établi un contrat de nappe qui implique des autorisations pour y accéder. Le système d'irrigation a été modifié et l'on privilégie le goutte-à-goutte, qui est d'ailleurs subventionné par l'Etat à hauteur de 60%. Pour les cultures sous l'arganier, il n'y a plus de nouvelles autorisations octroyées et pour celles déjà existantes, si l'impact est négatif, on ne les prolonge pas. Mais il y a un débat qui reste ouvert, entre les agriculteurs, les propriétaires et les autorités. On ne peut pas changer les choses brutalement. Il faut y aller progressivement, en tenant compte des réalités des différents acteurs qui interviennent dans l'arganeraie.

Qu'en est-il des activités de reboisement ?

Les activités de reboisement ont débuté au début de l'année 2002, mais cela s'est plus fortement marqué au niveau du terrain dès 2004. Des programmes de compensation de certains utilisateurs de la surface de l'arganeraie (par exemple l'aéroport ou les autoroutes) ont été mis en place. Actuellement, nous sommes sur une moyenne de 3000 hectares de reboisement par an. Le but étant d'atteindre une nouvelle superficie de 30000 hectares d'ici dix ans. La multiplication des arganiers ne pose pas de problème, mais les taux de réussite des plantations dépendent aussi du lieu. Certains plants ont un taux de réussite de 80%, alors que c'est moins évident à d'autres endroits. Les sols ont plus de mal à se régénérer qu'auparavant et à retenir la végétation.

Mais tout ceci doit également tenir compte de la faisabilité sociale et du droit d'usage en vigueur dans l'arganeraie, avec des ayants-droit qui bénéficient d'un droit d'exploitation, même si le foncier appartient à l'État. Les éleveurs ont leurs intérêts, les cueilleurs aussi, mais il faut encore tenir compte des personnes qui ont des biens immobiliers qu'ils souhaitent exploiter touristiquement, ainsi que de la pression immobilière qui est plus forte à proximité des grands centres urbains. Ce sont des éléments à gérer, pour lesquels il faut trouver des compromis.

CONCLUSION

L'exploitation de l'arganeraie constitue sans aucun doute l'un des leviers du développement humain, dans les régions arides d'Agadir et d'Essaouira. Elle peut aussi apporter une réponse à l'exode rural, en favorisant le maintien d'un tissu socio-économique parmi ces populations paupérisées.

La création de coopératives, qui produisent de l'huile d'argan selon un processus artisanal, a engendré des retombées positives pour les femmes marocaines d'origine rurale. Ceci malgré la complexité de la création de telles activités et un état des lieux qui varie fortement d'une structure à l'autre. Si un certain nombre de coopératives féminines de production d'huile d'argan a permis d'améliorer la condition des femmes des régions rurales de Souss Massa Draa, on ne peut nier que plusieurs d'entre elles font également face à des problèmes de bonne gouvernance, d'analphabétisme qui demeure difficile à éradiquer et d'une concurrence provenant des entreprises industrielles, à laquelle il n'est pas toujours aisé de faire face.

D'une façon générale, les coopératives engendrent de nouvelles opportunités d'emploi, elles soutiennent l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des revenus et la formation professionnelle des femmes. Mais les coopératives leur ont aussi octroyé un statut, dans une société patriarcale, où elles n'avaient pas forcément la reconnaissance sociale souhaitée. L'évolution des mentalités ayant également permis une plus grande scolarisation des filles, grâce à la projection du rôle qu'elles pourront elles aussi jouer dans ces coopératives, dans le futur.

Les coopératives qui se sont regroupées au sein d'associations résisteraient davantage aux multiples pressions subies. Les fonds financiers octroyés dans certains projets y sont pour beaucoup, ainsi que le rôle-clé joué par certains acteurs fortement impliqués dans la défense de l'arganeraie et de sa population. Mais les échanges de bonnes pratiques et d'informations, ainsi qu'un accès plus évident à des formations et à l'alphabétisation des adhérentes, peuvent aussi expliquer ce constat.

Préserver ce nouveau tissu socio-économique d'une concurrence «sauvage» qui aurait tendance à déposséder les femmes de leurs moyens de subsistance paraît capital. À ce titre, beaucoup d'acteurs de la filière argane fondent de l'espoir dans le label IGP (indication géographique protégée) qui devrait entrer en vigueur en 2010. Celui-ci permettra d'une part de préserver le nom «Argane», qui ne pourra plus être utilisé que pour les huiles provenant de la région d'origine, mais aussi d'octroyer une valeur au travail produit artisanalement et qualitativement par les femmes qui pratiquent leur art au sein de l'arganeraie depuis des siècles.

ETUDES ET ARTICLES

- > « Le marché de l'huile d'Argan et son impact sur les ménages et la forêt dans la région d'Essaouira », Bulletin d'information et de liaison du PNTTA, n°175, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime, avril 2009.
- > Zoubida Charrouf, « L'arganier, levier du développement humain en milieu rural marocain », synthèse du Colloque international des 27-28 avril 2007, Rabat.
- > Errouati A, « Problématique de la régénération assistée et des reboisements à base d'Argnaia spinosa dans la région du massif forestier d'Amsitten (Province d'Essaouira) ». Mémoire de 3^{ème} cycle, 2005 ENFI, Salé, Maroc (42p.) www.rbarganeraie.ma
- > Naïma Cherii, « Les mafias de l'arganier », Le Reporter, 1 janvier 2009.
- > Lettre d'information Amigha (Association marocaine pour l'identification géographique d'huile d'Argane), décembre 2008.
- > Cahier des charges IGP.
Téléchargeable sur www.argane-igp.org
- > « Un partenariat élargi pour la préservation et la gestion durable des ressources naturelles. L'expérience du projet Arganier », Trait d'Union 187 (Janvier, Février, Mars 2008), Délégation de l'Union européenne au royaume du Maroc. www.delmar.ec.europa.eu/fr/187/parteneriat.htm
- > Z. Charrouf, M. Benomar et D. Guillaume, « Huile d'argan et système cardiovasculaire », Cœur et vaisseaux, n° 4, janvier 2007.
- > Mounia Cherki, Hicham Berrougui, Anas Drissi, Ahmed Adlouni, Abdelouahed Khalil, "Argan oil: Which benefits on cardiovascular diseases ?", Pharmacological Research Accepted, 10 February 2006.
- > Projet Ristomed. Coordinator and Project Manager contact details: Fabio Buccolini. Via Paisiello, 32 00198, Rome, Italie. www.ristomed.eu

PROJETS ET ASSOCIATIONS

- > Association Ibn Al Baytar pour la sauvegarde de l'arganier
22, Rue Sebou, Appt 2 - Agdal, Rabat, Maroc
T / Fax: 00 212 37 77 53 80 - GSM: 00 212 61 78 43 66
www.association-ibnalbaytar.com
- > Unité de gestion du projet Arganier,
agence de Développement social
Av. Moulay Ismaïl, Imm Illigh A5, 3^{ème} étage
T: 00 212 28 84 41 37 - Fax: 00 212 28 82 70 74
www.projet-arganier.ma
- > Projet Targanine
N° 33, Bloc 3, rue Marrakech, Quartier industriel,
80000 Agadir, Maroc.
T: 00 212 (0)28 21 16 55 - Fax: 00 212 28 23 57 33
GSM: 00 212 61 20 62 75 - www.targanine.com
- > Coopérative Ajddigue. Commune rurale de Tidzi
Fax: 00 212 24 47 23 58 - www.ajddigue.com
- > Direction régionale des Eaux et Forêts du Sud-Ouest. RBA
B.P. 520.Eaux et Forêts, Agadir Ville, Maroc
T: 00 212 28 84 87 57 - www.rbarganeraie.ma
- > Observatoire du Sahara et du Sahel.
Bld du Leader Yasser Arafat, BP 31 Tunis Carthage, Tunisie.
T: 00 216 71 206 633/634 - www.oss-online.org
- > Union des coopératives féminines de production d'Argane (UCFA)
7 rue Al Khansa, Cité Dakhla, Agadir, Maroc
T: 00 212 5 28 23 52 79 - www.cooperative-argane.com
- > AMIGHA (Association marocaine pour l'indication géographique de l'huile d'Argane)
T: 00 212 66 18 00 50 - www.argane-igp.org
- > GIE Taroudant
Lotissement Dardouri, 83 000 Taroudant, Maroc
T/Fax: 00 212 528 55 13 13 - www.argan-taroudant.com
- > Katima'a
Siège social: 102 Av. des Champs Elysées, 75008 Paris
T: 00 33 (0)5 56 43 56 43 - www.katimaa.com

TRADE FOR DEVELOPMENT CENTRE

Le Trade for Development Centre est un programme de la CTB (l'Agence belge de développement) pour la promotion d'un commerce équitable et durable avec les pays en voie de développement.

Les 3 axes de travail du Centre

> centre d'expertise

C'est le centre d'expertise sur les thématiques d'aide au commerce, commerce équitable et commerce durable.

Collecte, analyse et production d'information (enquêtes d'opinion auprès des consommateurs, études de marchés,...)

Animation d'un groupe de travail au sein de la plate-forme d'appui au secteur privé «Entreprendre pour le développement».

> appui aux producteurs

Le Trade for Development Centre est un outil d'appui aux organisations de producteurs. Il soutient les producteurs marginalisés, les micros et petites entreprises ainsi que les projets d'économie sociale inscrits dans des dynamiques de commerce équitable et durable.

Renforcement des capacités organisationnelles, techniques et productives

Transmission d'informations pertinentes (sur les marchés, les certifications disponibles,...).

> sensibilisation

Le Centre met en place des campagnes de sensibilisation à destination des consommateurs (Semaine du commerce équitable), des acteurs économiques et des pouvoirs publics belges.

BUILDING A FAIR WORLD

**CTB - AGENCE BELGE DE DÉVELOPPEMENT
TRADE FOR DEVELOPMENT CENTRE**

**RUE HAUTE 147
1000 BRUXELLES
T +32 (0)2 505 19 35
WWW.BTCCTB.ORG
WWW.BEFAIR.BE**

**COMMISSIONNÉ PAR
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be**